

## Burundi : lancement d'une campagne d'enregistrement tardif des naissances

Arrib News, 17/03/2012 – Source Xinhua Une campagne « gratuite » d'enregistrement tardif des naissances dans huit communes des provinces de Kirundo et Muyinga, dans le Nord du Burundi, vient d'être lancée pour une durée de deux mois afin que plus de 115.000 enfants dont les naissances n'ont pas été enregistrées puissent avoir accès à un acte d'état civil. Selon un communiqué de presse de l'Unicef, cette campagne, est organisée par le ministre burundais de l'Intérieur en collaboration avec l'organisation « Geste Humanitaire » et avec l'appui technique et financier de l'Unicef. D'après le représentant de l'Unicef au Burundi, Johannes Wedenig, « un enfant sans acte de naissance est un enfant qui n'a pas de nom, pas de nationalité, pas d'accès à l'éducation et à la santé y compris la vaccination, pas de protection contre d'éventuels abus et violations de droits ». Il a souligné que la campagne 2012 pour l'enregistrement tardif des naissances dans les deux provinces nordiques burundaises fait suite à une campagne similaire organisée en 2010 dans 24 communes de la province de Bujumbura et de la Mairie de Bujumbura, qui avait permis de fournir un acte de naissance à 56.700 enfants sur une estimation totale de quelques 100.000 enfants non déclarés dans ces communes. En 2005, seulement 60% des enfants burundais avaient un acte de naissance. Parmi les facteurs identifiés pour expliquer ce taux relativement faible, explique-t-on à la direction générale de l'Administration du Territoire au ministre burundais de l'Intérieur, figure la méconnaissance par les parents et communautés de l'importance et de l'impact de la démarche, l'éloignement et le manque de moyens des services d'état-civil, le coût de l'enregistrement après le passage du délai légal de déclaration gratuite (15 jours après la naissance) ainsi que les conséquences de la guerre civile sur les services de l'état-civil, en l'occurrence la destruction d'archives. Près de 40% des enfants ne sont pas inscrits à l'Etat civil. Plus de 1,5 million d'enfants du Burundi, soit près de 40%, ne seraient pas inscrits à l'Etat civil et plus de 100.000 d'entre eux seraient dans 8 communes des provinces de Kirundo et de Muyinga au Nord du pays. La Première Dame burundaise, Mme Denise Nkurunziza, a procédé au lancement vendredi de la campagne nationale d'enregistrement des déclarations tardives des actes de naissances et autres actes d'Etat civil à Busoni, une des communes de la province de Kirundo. Elle a invité la population burundaise, les populations des provinces de Kirundo et Muyinga en particulier, à répondre massivement à cette campagne. « Un enfant non enregistré est une perte pour la nation en ce sens qu'il devient difficile de bien planifier le développement du pays », a-t-elle indiqué. « C'est comme construire sur du sable mouvant », a renchéri pour sa part un responsable de l'UNICEF lors de la cérémonie. Avec un appui financier de l'Unicef de 170.000 dollars, l'ONG locale Geste Humanitaire va faire la campagne d'enregistrement des enfants non enregistrés depuis les années 1980 en collaboration avec le ministre de l'Intérieur.